

BEEV favorise un passage à l'électrique 0 stress pour les flottes d'entreprises



L'industrie des voitures électriques est récente, en pleine mutation : les ventes de voitures électriques sont passées de 2% du parc français en 2019 à presque 10% en 2021. De plus, le gouvernement a mis en place une obligation progressive de passer aux véhicules propres pour les flottes des entreprises privées de plus de 100 véhicules (10% du renouvellement de flotte au 1er janvier 2022, 20% en 2024, 35% en 2027 et 50% en 2030) ainsi que celles des entreprises publiques (37,4% de voitures en 2026). Les entreprises comme les particuliers jouent un rôle majeur dans la décarbonation des voitures en France.

Dans le flot d'informations diffuses, parfois contradictoires, les entreprises n'ont pas les connaissances nécessaires ni les interlocuteurs disposant d'une vision à 360° pour les conseiller en toute transparence sur la transition de leurs flottes de véhicules, la sélection de véhicules électriques adaptés ou l'installation de bornes électriques sur le site de l'entreprise ou chez le salarié.

BEEV, spécialiste du véhicule électrique et de son écosystème de A à Z

BEEV est la première plateforme de ventes de véhicules électriques et d'installations d'infrastructures de recharge avec une vision globale. Il est né pour simplifier, clarifier, faciliter et accompagner les entreprises (TPE, PME, établissements recevant du public) dans cette transition écologique impérieuse mais souvent vécue comme le parcours du combattant : prendre le virage de l'électrique, sans se prendre le mur !

100 % spécialiste de l'écosystème électrique et de son univers, **BEEV met gratuitement* ses experts à disposition des entreprises** : de la sélection à la vente des véhicules (toutes marques confondues), en passant par la recherche de subventions et l'installation d'une ou plusieurs bornes de recharge sur le site de l'entreprise ou directement chez le salarié.

** BEEV est rémunéré par commission auprès des partenaires automobiles et sur la recherche de subventions, ce service est 100 % gratuit pour les entreprises.*

Adaptation d'une flotte de véhicules thermiques vers l'électrique... comment ça marche ?

BEEV est un **expert indépendant** qui collecte, vérifie, compile, actualise en temps réel et « décode » toutes les informations concernant les infrastructures de recharge, les performances des voitures, les subventions des villes, départements et régions etc... **La start-up accompagne l'entreprise en définissant avec elle ses besoins et ceux de ses employés et met en place les solutions qu'elle préconise.**

LES CONSEILS DE BEEV EN AMONT

- **Identifier les véhicules à renouveler** dans l'année à venir et procéder à un audit complet de la flotte
- Identifier les besoins des collaborateurs de l'entreprise et **installer l'infrastructure de recharge adaptée à son bâtiment ou au domicile des collaborateurs**
- **Anticiper les délais de livraison** : certains modèles sont livrés plusieurs mois après la commande et le bonus écologique est réglable à la livraison
- **Calculer le TCO ("total cost of ownership") pour évaluer le coût réel global de la flotte thermique afin de le comparer avec le coût d'une flotte électrique.** Ce calcul prend en compte le coût de la location ou de l'achat du véhicule, les dépenses de carburant et d'assurance, l'entretien et les réparations, la taxe sur les véhicules de société etc.
- **Identifier les ZFE (Zone à Faibles Emissions)** fréquentées par les flottes et vérifier que les Véhicules Utilitaires Légers (VUL) et Voitures Particulières (VP) de la flotte pourront y avoir accès

LA TRANSITION VERS UNE FLOTTE DE VOITURES ÉLECTRIQUES

Pour définir la « car policy » de l'entreprise (stratégie de la gestion de flotte), BEEV réalise :

- **Un audit auprès de l'entreprise** (collecte des données de la flotte automobile, identification des besoins et des optimisations à mettre en place)
- **Une étude qualitative pour qualifier l'électro compatibilité des collaborateurs** et définir leur capacité et leur envie/besoin de passer à l'électrique ainsi qu'une recommandation du choix de véhicules à partir du besoin identifié
- **Des recommandations personnalisées** (rapport de synthèse des solutions envisageables, rédaction d'une "car policy" pour une gestion optimale de la flotte en corrélation avec les réalités économiques)





L'installation de bornes de recharge pour capter un nouveau public

BEEV accompagne également les entreprises dans l'équipement de bornes de recharge. Grâce à son expertise, **la start-up détermine le nombre et le modèle de bornes en fonction du besoin et s'assure que l'installation se fasse dans de bonnes conditions selon le contexte.** Cela peut notamment influencer la recherche de subventions de BEEV. Les bornes de recharge sont installées par un réseau national certifié

IRVE.

La préconisation de BEEV diffère selon :

- **Si la ou les bornes sont installées sur le site de l'entreprise ou chez le salarié.** Chez le salarié, il faut alors déterminer les conditions (quid si le salarié rompt son contrat ?) et connaître la configuration de son domicile (maison ou copropriété par exemple)
- **Si l'objectif est de recharger une flotte de voitures électriques ou de mettre à disposition un service pour les employés propriétaires d'une voiture électrique**
- **Si la stratégie de l'entreprise est d'attirer un nouveau public sur son site :** une demande de plus en plus forte pour les établissements recevant du public (ERP) comme les golfs, les restaurants ou les hôtels...

Au 31 octobre 2021, la France comptait 49 914 points de recharge ouverts au public, soit une progression de + 52% depuis le début de l'année. Avec près de 470 000 véhicules électriques mis en circulation depuis 2010, la France propose en moyenne 1 point de recharge pour 9 véhicules. (Baromètre national des infrastructures de recharge ouvertes au public – AVERE/ GIREVE).



POURQUOI OPTER POUR L'ÉLECTRIQUE ?

Outre la responsabilité écologique, l'achat de voitures électriques présente de nombreux avantages pour une entreprise :

- Les véhicules électriques qui émettent moins de 60 g/km de CO² **ne sont pas soumis à la taxe sur les véhicules de société (TVS)**
- **Le bonus écologique et la prime à la conversion s'appliquent aussi aux entreprises.** Pour un véhicule inférieur à 45 000€, l'entreprise bénéficie d'un bonus écologique de 4 000 €/voiture
- **Les entreprises peuvent bénéficier de subventions régionales** (ex. IDF peut accorder 6 000€ à une entreprise achetant ou louant une voiture électrique)
- Un plafond de 30 000 € est accordé pour un véhicule émettant moins de 20 g/km de CO². À cela, on peut ajouter l'amortissement de la batterie
- **La majorité des régions françaises a déjà voté la gratuité des cartes grises** pour les véhicules propres

Les entreprises qui installent une ou plusieurs bornes de recharge peuvent prétendre à l'aide gouvernementale ADVENIR (jusqu'au 30 mars 2022) si l'installation répond aux critères déterminés. Elle est fixée à **30 % des frais d'achat** et d'installation de l'équipement de recharge. Si la borne est réservée uniquement aux employés et aux flottes de l'entreprise, le plafond de l'aide est fixé à 960 € HT par point de recharge. Si elle est ouverte au public, l'aide est plafonnée de 2 100 à 9 000 € HT par borne.

Pour résumer Beev :

BEEV, c'est l'acronyme de « BE Electric Vehicle ». C'est aussi un clin d'œil au courant électrique que créent les abeilles ou « bees » en anglais.

Les chiffres

- 100 entreprises accompagnées par BEEV
- 500 demandes d'automobilistes par mois
- Des centaines de véhicules vendus et de bornes électriques installées !
- Croissance du CA évaluée à +15 % par mois
- Une labellisation Greentech Innovation par le Ministère de la Transition Écologique
- Une équipe qui a doublé durant les 6 derniers mois et qui recrute

